



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

19 juillet 2006

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans par arrêté du 10 mai 2001 (JO du 23 mai 2001).

ENDIUM 300 mg Gé, comprimé pelliculé
B/60 (CIP : 347 802.1)

ENDIUM 300 mg Gé, poudre pour solution buvable en sachet
B/30 (CIP : 333 201.0)

ENDIUM 600 mg Gé, comprimé pelliculé
B/30 (CIP : 356 272.1)

Laboratoires DEXO
Diosmine

Date des AMM :

ENDIUM 300 mg Gé, comprimé : 25/03/1991

ENDIUM 300 mg Gé, poudre pour solution buvable : 03/01/1991

ENDIUM 600 mg Gé, comprimé : 16/02/2001

Motif de la demande :Renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications :

- Amélioration des symptômes en rapport avec l'insuffisance veino-lymphatique (jambes lourdes, douleurs, impatiences du primodécubitus).
- Traitement d'appoint des troubles fonctionnels de la fragilité capillaire.
- Traitement des signes fonctionnels liés à la crise hémorroïdaire

Posologie : Cf RCP

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier le SMR par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence (*avis du 11 mai 2005*).

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le SMR par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le SMR de ces spécialités reste insuffisant dans l'ensemble de ses indications.

Avis défavorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et posologies de l'AMM.

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé.